Bordereau attestant l'exactitude des informations - AVIGNON - 8401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 29/10/2026 - 18160 - 2010 B 00936 - 522 552 470 - ATE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Formulaire EDI **2065**
pour **2026**

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012025	et clos le	31122025	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
A.T.E	Les Grandes Terres 84560 MENERBES
SIRET 5 2 2 5 5 2 4 7 0 0 0 0 1 8	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES
16 OCT 2026

B ACTIVITE

Activités exercées	Plombier Electricité	Si vous avez changé d'activité, cochez la case:	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Résultat fiscal — Bénéfice imposable au taux normal: 0 — Déficit:

Bénéfice imposable à 15%: 5 912 — Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %:

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15% | PV à long terme imposables à 19% | Autres PV imposables à 19% | PV à long terme imposables à 0% | PV exonérées (art. 238 quindecies)

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprises nouvelles, art 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐	Zone de restructurationde la défense art. 44 terdecies ☐
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A ☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies ☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐
Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies ☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A ☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies ☐
Société d'investissement immobilier cotée ☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐	Autres dispositifs ☐
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

5. Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES) — Base d'imposition — Chiffre d'affaires — Taux d'imposition

6. Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM) — Base d'imposition — Taux d'imposition

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON		Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
MEGARD *Tél:*	*Tél:*
	Identité du déclarant:
	Date: 15/10/2026 Lieu MENERBES
	Qualité et nom du signataire: Gérant MEGARD
	Signature

Examen de conformité fiscale (ECF) ☐

Cegid Quadra

IMPOT SUR LES SOCIETES — **N° 2065 bis 2026**

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)	

H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants 1	Pour les S.A.R.L. Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement à été effectué. 3	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits. 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement. Indemnités forfaitaires. 5	Remboursements. 6	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les Indemnités forfaitaires. 7	Remboursements. 8
M MEGARD Arnaud 4437 B ROUTE DE BONNIEUX 84560 MENERBES	100	2025	14 700				

I DIVERS

*** NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)**

*** ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Cegid Quadra

(1)

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A 2026

Désignation de l'entreprise A.T.E — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise Les Grandes Terres 84560 MENERBES

Numéro SIRET * 52255247000018 — Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 — Durée de l'exercice précédent * 12

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF

			Brut 1		Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 31122025 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122024 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *		028	50 793	030 28 343	22 450	29 208
	Immobilisations financières * (1)		040	185	042	185	185
	Total I (5)		044	50 978	048 28 343	22 635	29 393
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	10 768	052	10 768	21 372
	STOCKS Marchandises *		060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	9 962	070	9 962	7 107
		Autres * (3)	072	23 438	074	23 438	34 897
	Charges constatées d'avance *		092		094		
	Valeurs mobilières de placement		080	15 984	082	15 984	15 984
	Disponibilités		084	22 282	086	22 282	23 515
	Total II		096	82 434	098	82 434	102 875
	Total général (I+II)		110	133 412	112 28 343	105 069	132 268

PASSIF

		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120 3 000	3 000
	Ecarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126 300	300
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132 59 080	52 405
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136 2 578	6 676
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142 64 958	62 380
	Provisions pour risques et charges **Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156 20 396	26 525
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés	166 9 368	19 092
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA 169 1 299)	172 5 370	5 203
	Comptes courants d'associés	173 2 237	598
	Autres dettes	175 2 741	18 470
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176 40 111	69 888
	Total général (I + II + III)	180 105 069	132 268

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES
16 OCT. 2026
ARRIVÉE

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 084
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	23 008		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Cegid Quadra

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B 2026

Désignation de l'entreprise A.T.E — Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

			Exercice N clos le 31 12 2025 (1)	Exercice N-1 clos le 31 12 2024 (2)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * — dont export et livraisons intracommunautaires	209	210	
	Production vendue : biens — dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	
	Production vendue : services * — dont export et livraisons intracommunautaires	217	218	145 248 / 123 671
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	(10 605) / 21 372
	Production immobilisée *		224	
	Subventions d'exploitation reçues		226	
	Autres produits		230	2 047 / 14 021
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	136 690 / 159 064
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	50 699 / 64 533
	Variation de stock (marchandises) *		236	/ 1 272
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242	46 603 / 35 729
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243 : 1 332	244	1 332 / 1 312
	Rémunérations du personnel *		250	16 722 / 33 588
	Cotisations sociales (dont cotisations personnelles de l'exploitant)	380 : 5 779	252	6 196 / 7 869
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce)	255 :	254	7 842 / 6 834
	Dotations aux dépréciations		256	
	Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262	2 185 / 191
	Autres charges : dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		
	Total des charges d'exploitation (II)		264	131 580 / 151 329
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	5 110 / 7 735
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	400 / 248
	Produits exceptionnels (IV)		290	
	Charges financières (V)		294	1 045 / 1 307
	Charges exceptionnelle : dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	300	
	Charges exceptionnelle : dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348	(VI)	
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	1 888 /
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)		310	2 578 / 6 676

B - RÉSULTAT FISCAL — Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2: 312 — 2 578 / 314

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *								316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles								318		
	Provisions non déductibles *								322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)								324	1 888	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248				330	1 446	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249				251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										997
	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987		Zones restructuration de la défense (44 terdecies)	127	Zones de revitalisation rurales (44 quindecies)	138	342
	(FRR)France Ruralités Revitalisation(art.44 quindecies A)	181		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991			
	Dont ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992	350
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2								352	5 912	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arriere : (Entreprises I.S. seulement)								356		
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :										360
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2								370	5 912	372

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Dossier N° ATE en Euros. MEGARD

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : A.T.E 31/12/2025

Détail des réintégrations diverses		
IS 2024		1 001
CSG NON DEDUCTIBLE		445
Total des réintégrations diverses	330	1 446

Détail des déductions diverses		
Total des déductions diverses		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(3) **IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES**

N° 2033-C 2026

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : A.T.E — Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	9 203	442		444		446	9 203	9 203
	Installations générales agencements divers	450	2 000	452		454		456	2 000	2 000
	Matériel de transport	460	37 076	462		464		466	37 076	37 076
	Autres immobilisations corporelles	470	1 430	472	1 084	474		476	2 514	2 514
Immobilisations financières		480	185	482		484		486	185	185
TOTAL		490	49 894	492	1 084	494		496	50 978	50 978

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	5 418	532	781	534		536	6 199
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	2 000	542		544		546	2 000
	Matériel de transport	550	11 653	552	6 716	554		556	18 369
	Autres immobilisations corporelles	560	1 430	562	345	564		566	1 775
TOTAL		570	20 501	572	7 842	574		576	28 343

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values Court terme * ⑤	Long terme 19 % ⑥	Long terme 15 % ou 12.8 % ⑦	Long terme 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Cegid Quadra

④ **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS**

Désignation de l'entreprise : A.T.E — Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982		
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter		
Déficits imputés	983		
Déficits reportables	984		
Déficits de l'exercice	860		
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870		

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Montant de la TVA collectée	374	17 924
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	13 702
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social	690		
Revenu brut social (si le montant est négatif)	692		
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social	691		
Revenu brut social (si le montant est positif)	693		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire (art. 53 A du Code Général des Impôts)

(5)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

N° 2033-E 2026

Désignation de l'entreprise : A.T.E			Néant ☒*	
Exercice ouvert le : 01/01/2025	et clos le : 31/12/2025	Durée en nombre de mois	1	2

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
TOTAL 1	106	

II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	113	
Variation positive des stocks	111	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	

IV- Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137	

V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			026		
Période de référence	024		160		
Date de cessation			186		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

Cegid Quadra

6 **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

N° 2033-F 2026

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122025 N° SIRET 52255247000018

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A.T.E

ADRESSE (voie) Les Grandes Terres

CODE POSTAL 84560 VILLE MENERBES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M | Nom de famille MEGARD | Prénom(s) Arnaud

Nom d'usage | % de détention 100.00 | Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 230478 | N° Département 69 | Commune TASSIN LA DEMI | Pays FR

Adresse : N° 4437 | Voie B ROUTE DE BONNIEUX

Code postal 84560 | Commune MENERBES | Pays

Titre (2) | Nom de famille | Prénom(s)

Nom d'usage | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G 2026

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 / (1)

Néant [X] *

EXERCICE CLOS LE 31 12 2025 — N° SIRET 52255247000018

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A.T.E

ADRESSE (voie) Les Grandes Terres

CODE POSTAL 84560 VILLE MENERBES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique — Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) — % de détention

Adresse : N° — Voie

Code postal — Commune — Pays

(répété 10 fois)

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Cegid Quadra

Date	Tableau de cohérence des liasses fiscales (*)	Référence	Page
10/05/2026	Client ATE A.T.E		1
Collaborateur	Les Grandes Terres 84560 MENERBES	Exercice	01/01/2025 31/12/2025

Tableau fiscal	N° ligne	Tableau fiscal	N° ligne	Ecart	Observations
2033 B	370	2031 ou 2065	Cadre 1 col. 1 Cadre 7 col. a	(1)	

SARL A.T.E

Société à Responsabilité Limitée au capital de 3 000 Euros
RCS AVIGNON 522 552 470

SIEGE SOCIAL : Les Grandes Terres
84560 MENERBES

FEUILLE DE PRESENCE

à l'Assemblée Générale Ordinaire
du 22 Juin 2026

* * * * * * * * * * * * *

ASSOCIES	PARTS	VOIX	SIGNATURE
M MEGARD Arnaud	100	100	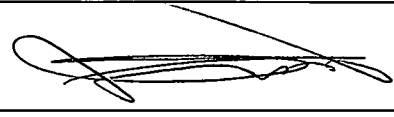
TOTAL	**100**	**100**	

Sur les 100 parts sociales composant le capital social.

Les membres du bureau soussignés certifient exacte la feuille de présence faisant apparaître que tous les associés sont présents ou représentés, totalisent 100 parts sociales ayant droit de vote, auxquelles sont attachées 100 voix.

La gérance



SARL A.T.E
Les grandes Terres
84560 MENERBES
Siret 52255247000018

- :- :-

PROPOSITIONS DE RESOLUTION

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du 22 juin 2026

-:- :-

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport du gérant, et examiné les comptes de l'exercice clos le ***31 décembre 2025***, l'assemblée générale déclare les approuver et donne au gérant quitus de sa gestion.

DEUXIEME RESOLUTION

Le bénéfice de l'exercice qui s'élève 2578 €uros est affecté en report en nouveau.

--oOo--

SARL A.T.E
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 3.000 Euros
Route des Grandes Terres
84 560 MENERBES

RCS Avignon 522 552 470 00019
- :- :-

RAPPORT DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DEVANT APPROUVER LES COMPTES DE L'EXERCICE clos le 31 décembre 2025

- :- :-

Messieurs,

Nous sommes réunis en assemblée générale annuelle ordinaire, en exécution des prescriptions légales, pour vous rendre compte de l'activité de votre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice écoulé, clos le ***31 décembre 2025*** et pour soumettre à votre approbation les comptes et le bilan dudit exercice.

Les rapports de la gérance, de même que le bilan et autres documents ou renseignements s'y rapportant, ont été mis à votre disposition dans les conditions et les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de **2578 €uros** après une déduction des amortissements et provisions réglementaires et justifiées, que nous vous proposons de répartir conformément aux statuts, comme il sera dit ci-après.

1.Rapport de gestion de l'activité de cet exercice

L'activité a chuté compte tenu de la crise actuelle.

Le résultat d'exploitation s'établit à **5110.00 €uros**.
Après amortissements, frais financiers, le bénéfice net s'élève à **2578.00 €uros**.

2.Perspectives d'activité

L'activité ne devrait pas s'améliorer durant **l'année 2026**, en effet aucun changement n'est prévu.

DM

3.Affection du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de **2578 €uros** qui seront affecté en report à nouveau.

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément, et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérance, pour l'exercice clos le ***31 décembre 2025***.

Fait à Ménerbes, le 22 juin 2026
Le Gérant,
Arnaud MEGARD

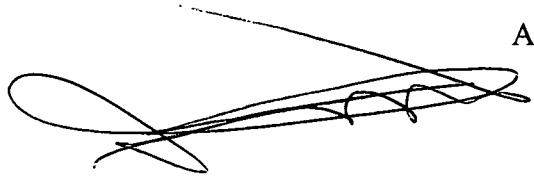

Exercice 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025

GREFFE DU TRIBUNAL
DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES
16 OCT. 2026
ARRIVÉE

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du 22 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 22 juin à 9 heures, M. Arnaud MEGARD, gérant et associé de la **SARL A.T.E** au capital de 3.000 €uros, dont le siége social est situé Les grandes Terres 84560 MENERBES, immatriculée au RCS de Avignon, sous le n° 522 552 470, s'est réunie au dit siège.

Le Président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée. Elle peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau du président :

- Le rapport de gestion de la gérance sur l'exercice écoulé,
- Le bilan, le compte de résultat, l'annexe ainsi que l'inventaire,
- Le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

Le président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le ***31 décembre 2025***,
- Approbation de ces comptes et quitus à la gérance de sa gestion,
- Affectation des résultats.

Lecture est donnée du rapport de la gérance.
Le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport du gérant, et examiné les comptes de l'exercice clos le ***31 décembre 2025***, l'assemblée générale déclare les approuver et donne au gérant quitus de sa gestion.
Cette résolution suivante est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Le bénéfice qui s'élève à **2578 €uros** est affecté en report à nouveau.
Cette résolution suivante est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le gérant.

--oOo--

